

Image not found or type unknown



Transcription de divorce

Par **DIXINO**, le **21/01/2025** à **11:01**

Bonjour !
Je suis née au Portugal naturalisée française suite à mon mariage. J'ai divorcé en 1991 et souhaitant me remarier en 2024 je me suis rendue compte que mon divorce n'était pas transcrit sur mon acte de naissance au Portugal mais l'était sur celui délivré par le fichier central à Nantes. L'information n'a pas suivi au Portugal suis-je obligée de le faire ou du à ma nationalité française l'inscription à Nantes suffit-elle ? J'ai pu me marier en 2024, si je ne le fais pas suis-je en tort ?
Merci pour votre réponse